

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 20 JUN 2019

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section gestion statutaire 3

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc
Tél. : 25.60.98 - Fax : 27.47.00

N° CS 19-3133-

607

CIRCULAIRE

Relative à la campagne de promotion au choix de changement de corps et de grade des personnels relevant du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie

Je vous informe de l'ouverture, au titre de l'année 2019, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès aux corps et aux grades suivants :

Pour l'accès de corps :

- conseiller des activités physiques et sportives : 3 postes.

Pour l'accès au grade principal :

- animateur socio-éducatif : 1 poste.

Les conditions de recevabilité des dossiers sont précisées dans chacune des fiches de candidature ci-jointes.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs au plus tard le 26 juillet 2019.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, au plus tard le 30 août 2019 à 16h00. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

1° qu'en l'absence de production de pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par la collectivité employeur ;

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que les fiches de candidature et les attestations d'exercice de fonctions sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation
le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Alain MARC

ANNEE 2019

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCES AU GRADE PRINCIPAL DU CORPS DES ANIMATEURS SOCIO-EDUCATIF

CONDITIONS CUMULATIVES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES au 31/12/2018 :

Justifier dans le grade normal des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie :

- soit de 8 ans d'ancienneté ;
- soit de 6 ans d'ancienneté dans le grade et avoir exercé, durant au moins 2 ans, des fonctions d'encadrement (joindre obligatoirement l'attestation).

LA FICHE DE CANDIDATURE

- doit être adressée au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 30/08/2019

PIECES JUSTIFICATIVES

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur :

OPT Province des îles Loyauté Province Nord Province Sud Vice-rectorat Nouvelle-Calédonie

Autres (à préciser) : _____ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT (pièces justificatives à joindre par ses soins)

I- FONCTIONS ACTUELLEMENT EXERCEES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)

NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre durant plus d'un an

- Directeur des services de la Nouvelle-Calédonie, d'une assemblée de province ou d'une commune
- Directeur adjoint des services de la Nouvelle-Calédonie, d'une assemblée de province ou d'une commune
- Chef de service
- Chef de service adjoint, chargé de mission, d'inspection, de contrôle, expert métier ou coordonnateur
- Chef de bureau, cellule, section
- Autres (à préciser)

II- ANCIENNETE DANS LE GRADE ACTUEL AU 31/12/2018 (joindre l'arrêté de nomination)

Date de nomination dans le grade :

NB :

- seules comptent les années entières ;
- prise en compte de l'ancienneté acquise au sein de l'ancien statut particulier du cadre territorial de la jeunesse, des sports et des loisirs.

III- TROIS DERNIERES NOTATIONS OBTENUES (joindre les trois derniers EAE)

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

IV- PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR L'AGENT

- Fiche de poste
- Arrêté de nomination dans le grade actuel
- Trois dernières EAE
- Attestation de 2 ans d'exercice des fonctions d'encadrement (si l'agent a moins de 8 ans d'ancienneté dans le grade actuel)

Fait à _____ le _____

Signature de l'agent

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

Rappel : la fiche de renseignement devra être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 30/08/2019 sous peine d'irrecevabilité.

I - MANIERE DE SERVIR / ASSIDUITE

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne

II- AVIS DE L'EMPLOYEUR

- Favorable
- Réservé

III- OBSERVATIONS EVENTUELLES

(lieu) , le
(signature et cachet de l'employeur)

ATTESTATION D'EXERCICE DE FONCTIONS D'ENCADREMENT
Campagne de promotion 2019

Prénom :
 Nom :
 Affectation actuelle :

→ Justifie, au 31/12/2018, de 2 ans d'exercice de fonctions d'encadrement
 (joindre fiche de poste correspondante)

Employeur	Fonctions occupées	Nombre d'agents dans l'entité	Nombre d'agents encadrés en tant que N+1	Date de début	Date de fin

Date :

Signature et cachet de l'employeur :



*Cette attestation doit être jointe à la fiche de renseignement et réceptionnée à la DRHFPNC **au plus tard le 30/08/2019***
*(soit par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer BP M2 - 98849 Nouméa Cedex
 soit par mail : sgsf.drhfpnc@gouv.nc)*

ANNEE 2019

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCES AU CORPS DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

CONDITIONS CUMULATIVES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES au 31/12/2018 :

- justifier de 12 ans d'ancienneté dans le corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie ;
- dont cinq ans d'exercice des fonctions dévolues aux conseillers des activités physiques et sportives (joindre obligatoirement l'attestation).

LA FICHE DE CANDIDATURE

- doit être adressée au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sous couvert de la voie hiérarchique
- doit être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 30/08/2019

PIECES JUSTIFICATIVES

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur :

OPT Province des îles Loyauté Province Nord Province Sud Vice-rectorat Nouvelle-Calédonie

Autres (à préciser) : _____ Commune (à préciser) : _____

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT (pièces justificatives à joindre par ses soins)

I- FONCTIONS ACTUELLEMENT EXERCEES PAR L'AGENT (joindre la fiche de poste)

NB : ne sont prises en compte que les fonctions exercées en titre durant plus d'un an

- Directeur des services de la Nouvelle-Calédonie, d'une assemblée de province ou d'une commune
- Directeur adjoint des services de la Nouvelle-Calédonie, d'une assemblée de province ou d'une commune
- Chef de service,
- Chef de service adjoint, chargé de mission, d'inspection, de contrôle, expert métier ou coordonnateur
- Chef de bureau, cellule, section
- Autres (à préciser)

II - MOTIVATION DU CANDIDAT

2.1 Mode d'accès au corps actuel (joindre pièce justificative) :

- Concours (externe sur titre avec épreuve/interne)
- Promotion au choix
- Intégration

2.2 Admissibilité au concours d'accès au corps (joindre courrier d'admissibilité) :

- Oui
- Non

III- ANCIENNETE DANS LE CORPS ACTUEL AU 31/12/2018 (joindre l'arrêté de nomination)

Date de nomination dans le corps :

NB :

- seules comptent les années entières ;
- prise en compte de l'ancienneté acquise au sein de l'ancien statut particulier du cadre territorial de la jeunesse, des sports et des loisirs.

IV- TROIS DERNIERES NOTATIONS OBTENUES (joindre les trois derniers EAE)

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

Note : _____ /20 Année : _____

V- PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR L'AGENT

- Fiche de poste
- Arrêté de nomination dans le corps actuel
- Courrier d'admissibilité au concours d'accès au corps (facultatif)
- Trois dernières EAE
- Attestation d'exercice des fonctions dévolues aux conseillers des APS (5 ans)

Fait à _____ le _____ Signature de l'agent

CADRE RESERVE A L'EMPLOYEUR

Rappel : la fiche de renseignement devra être réceptionnée par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard le 30/08/2019 sous peine d'irrecevabilité.

I – MANIERE DE SERVIR / ASSIDUITE

- Très bonne
 Bonne
 Moyenne

II- AVIS DE L'EMPLOYEUR

- Favorable
 Réservé

III – TRANSFORMATION DU POSTE ENVISAGÉ DANS L'HYPOTHÈSE OÙ L'AGENT EST INSCRIT SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU CORPS DES CONSEILLERS DES APS

- Oui
 Non
 Support budgétaire relevant déjà de la catégorie A

IV- OBSERVATIONS EVENTUELLES

(lien) _____, le _____
(signature et cachet de l'employeur)



ATTESTATION D'EXERCICE DE FONCTIONS DEVOLUES AUX CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les conseillers des activités physiques et sportives assurent notamment :

- la responsabilité de l'ensemble des activités relevant de leur compétence, à partir des orientations définies par l'autorité de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au sein duquel ils sont affectés ;
- les activités physiques ou sportives ;
- la responsabilité d'une équipe d'éducateurs sportifs.

Ils peuvent être chargés du contrôle des équipements sportifs.

(Article 8 de la délibération n° 52/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie)

Prénom :

Nom :

Affectation actuelle :

—————> Justifie, au 31/12/2018, de 5 ans d'exercice de fonctions dévolues aux conseillers des activités physiques et sportives, telles que définies ci-dessus (joindre les fiches de poste correspondantes) :

Employeur	Fonctions occupées	Date de début	Date de fin

Date :

Signature et cachet de l'employeur :



Cette attestation doit être jointe à la fiche de renseignement et réceptionnée à la DRHFPNC au plus tard le 30/08/2019
(soit par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer BP M2 - 98849 Nouméa Cedex
soit par mail : sgsf.drhfpnc@gouv.nc)